

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy**

Séance du : 31 août 2020

Convocation du : 20 août 2020

**Objet : Convention d'occupation temporaire en forêt domaniale.**

L'an deux mille vingt, le trente et un août à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, Président, assisté de M. Maurice CHAUTANT, secrétaire.

**Etaient présents** : Jacques Francou, Jean Rousseau, Anne-Marie Gros, Monique Barthélémy, Marie-Paule Rogou, Laurent Celce, Alain Manivel, Christiane Acanfora, Michel Ricou-Charles, Robert Pauchon, Dominique Truc, Georges Lesbros, Rémy Frey, Fabien Gascard, Maurice Chautant, Roland Amador, Josette Revoux, Jean-Marie Gueyraud, Jean-Pierre Gauthier, Jean-Pierre Briouille, Olivier Regord, Christian Gilardeau-Truffinet, Christian Aubert, Jean Banal, Françoise Bellanger, Lamia Contrucci, Serge Eysseric, Gérald Griffit, Bernadette Saudemont.

**Excusés** : Françoise Pinet, Alain Boyoud, Roger Aquino, Mallorie Bourgogne, Jean-François Contoz, Jean-Claude Vallier, Alain Causse, Karine Pelloux, Rajaa Toussaint.

**Pouvoirs** : M. Bourgogne excusée a donné pouvoir à J. Revoux  
J-F Contoz excusé a donné pouvoir à M. Chautant  
A. Causse excusé a donné pouvoir à C. Gilardeau-Truffinet  
K. Pelloux excusée a donné pouvoir à G. Griffit.

J-C Vallier a été remplacé par son suppléant J-P Gauthier.

La CCBD a inscrit cette année deux itinéraires au PDIPR - Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Cette inscription suppose qu'un accord soit passé avec les propriétaires des terrains traversés, dont les forêts domaniales gérées par l'ONF.

Il est proposé la mise en place d'une convention avec l'ONF qui accordera un droit d'entretien, de balisage et de mise en valeur des sentiers de la CCBD qui traversent des forêts domaniales, dès lors qu'ils figureront à l'annexe de cette convention.

Trois sentiers sont inscrits à l'annexe de ce projet de convention :

- l'aller-retour à la chapelle de la Crotte par le sentier des Bancs,
- le tour de la tête de Clape par le col de Roux et ses Cabrettes (inscrits au PDIPR cette année)
- la boucle équestre de Peyssier (inscrite au PDIPR par le syndicat d'aménagement de la randonnée en 2017).

Les annexes de cette convention auront vocation à intégrer par avenant tous les futurs sentiers qui seront inscrits au PDIPR.

## Calendrier :

- Signature de la convention (septembre 2020)
- Collaboration entre la CCBD et l'ONF pour la réfection du sentier des cabrettes (été 2020)
- Intégration de nouveaux itinéraires aux annexes de la convention, au fur et à mesure de leurs inscriptions au PDIPR (année 2021).

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent, à l'unanimité, les modalités de la convention jointe et autorisent le Président ou son représentant à la signer.

|                                    |           |                |            |
|------------------------------------|-----------|----------------|------------|
| Nombre de membres en exercice : 37 |           |                |            |
| Votants : 33 dont 4 pouvoirs       | Pour : 33 | Abstention : 0 | Contre : 0 |

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20200831-De79\_2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/09/2020  
Affichage : 17/09/2020

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Président,

Michel RICOU-CHARLES

